

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 mars 2026

Date de la Convocation :

17 février 2026

Date de mise en ligne sur le

site internet : 23 mars 2026

**Nombre de membres et
Votes**

<u>En exercice :</u>	50
<u>Quorum :</u>	26
<u>Présents :</u>	39
<u>Absents :</u>	11
dont suppléés :	2
dont pouvoirs :	3
<u>Votants :</u>	44
- <u>Pour :</u>	44
- <u>Abstention :</u>	/
- <u>Contre :</u>	/

Le cinq mars deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Mirebeau sur Bèze, salle Gustave Eiffel du Forum, sous la présidence de Monsieur Laurent THOMAS.

Étaient présents : Georges APERT – Bruno BETHENOD – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Roland CHAPUIS – Christian CHARLOT – Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Caroline DEMONGEOT – Martine DESCHAMPS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD – Nathalie GAVOILLE – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Véronique JEANDET – Isabelle LAJOUX – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Marcel MARCEAU – Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Cécile MOUREAUX – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Isabelle QUIROT – David RICHARD – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : André JOURDHEUIL – Jean-Claude MARCAIRE – Didier LENOIR – Bernard PETIT – Séverine PRUDHOMME – Robert ROBLOT.

Étaient absents : Cyril BELLANT – Marc BOEGLIN – Gérard DEGUY – Jean-François MICHON – Jérôme SOUILLOT.

Ont donné pouvoir : André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO – Bernard PETIT pouvoir à Roland de BRETTEVILLE – Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT.

Suppléants présents : Max CLEMENT- Bruno MATEOS-MARTIN.

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2026-01-10 : Validation des comptes financiers uniques 2025

Vu l'avis favorable rendu par la Commission aux finances le 4 février 2026.

Le Vice-président aux finances présente à l'assemblée les résultats 2025 de la Communauté de Communes, conformes aux résultats du Trésor Public.

Le conseil communautaire, **en l'absence du Président sorti**, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

- **Compte financier unique du budget général**
ADOPTÉ le compte financier unique 2025 du budget général, section fonctionnement, avec les résultats ci-après :
 - Dépenses : 8 357 575,64 €
 - Recettes : 9 628 722,75 €**ADOPTÉ** le compte financier unique 2025 du budget général, section investissement, avec les résultats ci-après :
 - Dépenses : 1 151 249,94 €
 - Recettes : 725 359,86 €**ACCEPTÉ** les reports d'investissements suivants :
 - Dépenses : 35 447,09 €
 - Recettes : 148 353,50 €

- **Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »**
ADOPTÉ le compte financier unique 2025 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :
 - Dépenses : 1 106 792,32 €
 - Recettes : 1 367 302,66 €

- **Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »**
ADOPTÉ le compte financier unique 2025 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :
 - Dépenses : 117 483,89 €
 - Recettes : 117 483,89 €

- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »**
ADOPTÉ le compte financier unique 2025 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 566 976,45 €
 - Recettes : 696 252,81 €**Investissement :**
 - Dépenses : 721 352,35 €
 - Recettes : 601 353,74 €

- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT - Arceau »**
ADOPTÉ le compte financier unique 2025 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 531 621,06 €
 - Recettes : 658 169,34 €**Investissement :**
 - Dépenses : 679 683,36 €
 - Recettes : 553 196,26 €

- **Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »**
ADOPTÉ le compte financier unique 2025 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau », avec les résultats ci-après :
Fonctionnement :
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €**Investissement :**
 - Dépenses : 0 €
 - Recettes : 0 €

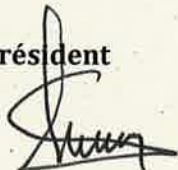
DIT que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 9 mars 2026

Laurent THOMAS

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire



Pièces jointes : CFU 2025.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.